

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna



Séance du lundi 09 février 2026

Date de la convocation: 29/01/2026

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 12

Le neuf février deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphany BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Représentés : Madame Nathalie SANMARTIN représentée par Monsieur Michel MABILLOT

Excusés : Madame Marie-Claude MIROUSE

Absents : Monsieur Julien LACROIX

Secrétaire de séance :

Monsieur Alain BENARD

DE_007_2026 - Objet : Demande subventions 2026 - Acquisition d'une autolaveuse pour la Salle des fêtes

Vu le courrier en date du 27 novembre 2025 concernant la programmation Fonds départemental d'Action locale 2026 ;

Vu le règlement d'attribution Fonds de soutien à la ruralité visé par la préfecture en date du 06/11/2025 ;

Monsieur le Maire expose que la fréquence de la location de la salle des fêtes nécessiterait l'investissement d'une autolaveuse pour l'entretien des sols de la salle (surface de 214 m² environ).

Un devis a été réalisé par la société DELCOURT qui propose une autolaveuse à batterie compacte, pour un montant de 2 690.90 € HT.

Ce projet peut faire l'objet de demande de subvention auprès des financeurs indiqué dans le tableau de financement ci-dessous.

Dépenses		Recettes		
Détails	€ HT	Financeurs	%	€ HT
Devis S224348 - DELCOURT	2 690,90	Conseil Départemental - FDAL 2026	30,0%	807.26
		Agglo - Fonds ruralité 2026	35,0%	941.82
		Commune - Autofinancement	35,0%	941.82
Montant total € HT	2 690,90	Montant total	100%	2 690,90

Ce matériel sera commandé dans le courant du premier semestre 2026.

Date de transmission de l'acte: 10/02/2026
Date de réception de l'AR: 10/02/2026
009-210901039-DE_007_2026-DE
A G E D I

...../.....

ARIEGE
Commune de Crampagna

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de :

- approuver la réalisation des travaux pour un montant de 2 690.90 € HT
- approuver le plan de financement exposé
- approuver l'inscription de la dépense correspondante au chapitre 21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES 2135 – Installation générale, du budget primitif de l'année en cours
- autoriser le Maire à solliciter une subvention FDAL 2026 auprès du conseil départemental de l'Ariège et auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ci-dessus.

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié exécutoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le : 10/02/2026
et de la transmission en préfecture le : 10/02/2026




Date de transmission de l'acte: 10/02/2026

Date de réception de l'AR: 10/02/2026

009-210901039-DE_007_2026-DE

A G E D I